

La ^{MINI} gazette DU LAVEZON



Pourquoi une « Mini » Gazette ?

La gazette du Lavezon évolue... Désormais il y aura deux types de parution :

- Une gazette de plusieurs pages qui paraîtra en début d'année. Elle retracera l'actualité, l'activité de l'année écoulée et les moments forts de l'année à venir. La prochaine sera diffusée entre fin janvier et février 2025.
- Une « mini » Gazette d'un format plus court, dont voici le premier exemplaire qui sera diffusée 2 à 3 fois par an.

Cette évolution va nous permettre de vous informer de façon réactive, condensée et au plus proche des événements, des dates importantes, des démarches éventuelles que vous auriez à faire ...

Ce changement a pour but de faire progresser encore la qualité et la transparence de l'information municipale et de compléter notre communication qui repose sur la gazette, la messagerie, et les applications que sont Face Book et Intramuros. Bonne lecture !
Marie-Noëlle Laville

Prochains événements :

- 25/10 : Soirée jeux (LAC)
- 26/10 : Bombine (Pétanque)
- 31/10 : Halloween (APE)
- 09/11 : Soupe d'automne (LAC)
- 11/11 : Commémoration
- 13/11 : Contes et gouter (Com. Com)
- 28/11 : Réunion publique - Fibre
- 30/11 : Spectacle théâtral (O'Chapo)
- 01/12 : Téléthon et défilé de voitures anciennes
- 07/12 : Marché de Noël du village
- 20/12 : Fête de Noël de l'école (APE)
- 11/01 : Galette des rois (Pétanque)
- 26/01 : Loto (Ensemble et solidaire)
- 31/05 : Repas (Pétanque)
- 14/06 : Fête des associations
- 28/06 : Fête de fin d'année de l'école (APE)
- 17/07 : Marché d'été du village



Campagne de distribution d'iode

Une campagne de mise à disposition de comprimés d'iode stable est organisée depuis le 15 septembre pour les habitants résidants dans les communes situées dans le rayon 0-10km autour des centrales nucléaires EDF.

Les ardéchois et ardéchoises habitant dans un rayon de 10km autour de la centrale Cruas-Meysses pourront **se rendre en pharmacie pour obtenir gratuitement une dotation** ou renouveler leur dotation de comprimés d'iode s'ils sont périmés.

Les comprimés d'iode sont à prendre **seulement en cas de fuite radioactive**, sur instruction de l'activité préfectorale.



Cette pré-distribution constitue un outil majeur de sécurité, voici pour rappel les **6 réflexes en cas d'alerte nucléaire** :

1. **Se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur**
2. **Se tenir informé à l'aide des médias**
3. **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**
4. **Limiter ses communications téléphoniques**
5. **Prendre le(s) comprimé(s) d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie**
6. **Se préparer à une éventuelle évacuation**

Ecole

Lors de la **fête de l'école** le 9 juin dernier, qui a à nouveau connu un franc succès, les 7 CM2 ont reçu leur petit coup de pouce de la part de la mairie pour les aider à préparer leur rentrée au collège.

Suite au départ de ces nombreux CM2, l'effectif de l'école a baissé : il y a en effet **38 élèves** cette année contre 42 l'an passé.

Déchets

- **Les bacs des deux points de collecte** de Saint Martin sur Lavezon vont être **remplacés par des bornes** (semi enterrées au village et aériennes sur la route du Coiron) au plus tard à la fin de l'année. D'une grande capacité, elles résoudront les problèmes de débordement des bacs de la route du Coiron. Le principe de tri restera identique par contre **les sacs contenant les ordures ménagères** résiduelles devront être adaptés à l'ouverture des bornes, ce qui signifie **ne pas excéder 50 litres**.

A noter, la présence d'une borne à cartons aux deux points de collecte.

- **L'espace de composteurs partagés** installé en mars 2024 est bien utilisé. Prochainement le bac d'apport sera mis en maturation (il sera condamné pour que les bio déchets se dégradent et produisent le compost qui sera proposé aux habitants). Un nouveau bac sera mis à disposition pour le remplacer.

A l'école, un espace de compostage a été installé entre la cantine et le terrain de sport. Il peut être **utilisé aussi pour les habitants** du village. Cet espace fonctionne sur le même principe que celui situé devant le point de collecte.

- **Déchets verts** : la période de dépôt évolue. Désormais il est possible de **les apporter de fin octobre à fin février**. A partir de début Mars il ne sera plus possible de déposer des déchets verts entre mars et octobre car il faut éviter d'élaguer les haies et arbustes en période de nidifications des oiseaux.

Attention ce lieu de dépôt est un espace partagé avec l'association de chasse, merci d'y être attentif et d'éviter de gêner.



La fibre arrive !

Le chantier de notre « poche » qui concerne quasiment tout le territoire de Saint Martin sur Lavezon et de Saint Pierre la Roche est terminé. Seule la partie route de Saint Bauzile et route de Privas raccrochée à la « poche » de Saint Vincent de Barrès sera livrée quelques mois plus tard (mi 2025).

La commercialisation du réseau par les opérateurs va pouvoir débuter.

Afin de vous informer et de répondre à vos questions une **réunion publique d'information** est organisée le **jeudi 28 novembre 2024 à 18h30** salle communale en présence de Mr Tourvieille Conseiller départemental en charge de ce sujet.





Salle communale

Travaux de rénovation : zoom sur son cout et sur son financement

La salle communale rénovée a été réouverte en mars 2024.

Grâce aux différentes subventions obtenues (état - région - SDE) cette réalisation pèse peu sur les finances communales puisque la part commune est de 20 271,80 €. Cela correspond à 12% du montant des travaux et des aménagements, on ne pouvait pas espérer mieux... c'est une bonne opération !

DEPENSES			RECETTE	
Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Organisme financeur	Montant
ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE	20 110,98 €	24 133,78 €	ETAT DISL	56 295,20 €
TRAVAUX PREALABLE AU MARCHE	17 846,35 €	21 100,78 €	REGION	50 000,00 €
PUBLICITE MARCHE	720,00 €	864,00 €	SDE07	9 316,89 €
MARCHE DE TRAVAUX	80 748,67 €	96 898,77 €	FCTVA	26 614,68 €
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	16 039,78 €	19 247,74 €	COMMUNE	20 271,80 €
FOURNITURES	211,25 €	253,50 €		
	135 677,03 €	162 498,57 €		162 498,57 €

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Changement de destination des bâtiments

Le PLU a duré près de 6 ans et est applicable sur notre commune depuis juin 2022. Lors de cette élaboration, une liste des bâtiments existants pouvant changer de destination a été définie (description dans la pièce n° 8).

L'évolution des activités, les projets des propriétaires de bâtiments ayant pu changer, le conseil municipal souhaite faire le point sur ce volet du PLU en proposant aux propriétaires de bâtiments répondant aux critères de changement de destination et non repérés par la précédente étude de se manifester auprès de la mairie.

Au préalable il s'agit pour les propriétaires de vérifier si le bâtiment envisagé entre dans les critères suivants :

- Sa localisation doit être en zone A (agricole) ou N (naturelle)
- Il doit présenter une certaine valeur architecturale, patrimoniale, historique, culturelle ainsi qu'une bonne qualité de matériaux utilisés. Le bâti doit comporter encore ses 4 murs et sa toiture
- Sa fonction précédente doit être ferme, grange, remise, etc. et non un logement
- Le bâti doit pouvoir accueillir de l'habitation : volumétrie et ouvertures pouvant accueillir un logement sans modification importante des façades de la construction ; construction d'une superficie supérieure ou égale à 40 m2 et d'une hauteur suffisante
- Il doit être à proximité d'une route et des réseaux

Attention ! ce repérage ne vaut pas acceptation du changement de destination

Il sera nécessaire de soumettre ce changement de destination au service de l'état et un avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier) est également demandé.

Brasserie du Lavezon

Un nouveau lieu de convivialité a ouvert ses portes à St Martin sur Lavezon ! La brasserie du Lavezon a pris place dans l'ancienne école de l'inférieur pour la production de ses bières L'Adrèchoise. Du côté de l'ancienne mairie (ou foyer des jeunes, cantine... selon les générations !) le bar vous ouvre également ses portes le vendredi. Vous pourrez bien évidemment y déguster les bières L'Adrèchoise mais aussi quelques vins locaux et boissons sans alcool, le tout accompagné de planches apéro.



Bar ouvert tous les vendredis dès 16h !



Eclairage public



Les coûts d'énergie de l'éclairage public ayant fortement augmenté, de nouveaux dispositifs ont été mis en place par le Syndicat D'Électrification de l'Ardèche (SDE 07) :

- Quartiers la Bastide et Lachamp : depuis un mois l'ensemble des lampadaires sont équipés de lampes à diodes 25W et d'un dispositif permettant de diminuer l'intensité de 50 % pendant la nuit de 23h à 5h du matin.
- Sur l'ensemble de la commune, certains lampadaires ont été démontés à la demande des voisins ou suite à la proximité d'autres points lumineux.
- Ecole : ce secteur a été équipé d'une horloge permettant de couper la lumière des lampadaires la nuit.
- Eclairage du terrain de sport avec les grands projecteurs : cet éclairage est mis à disposition pour certaines activités nocturnes. La demande doit être faite en mairie qui remettra la clef du coffret électrique après désignation d'un responsable de l'éclairage et de l'extinction des lumières.

Dernière minute :

A l'occasion des 50 ans du SDE 07 un pommier a été planté à proximité de l'école, offert par le Syndicat.

Horaires utiles :

Ouverture de la Mairie :

lundi 13 h 30-16h
mardi 10h-12h
jeudi 10h-12h et 13 h 30-18h

Ouverture des déchèteries :

« Le Verseau » à Cruas

Du mardi au samedi 8h30-12h et 13h30-17h
(fermé le jeudi matin)

« Les barrières » à Alba-La-Romaine

Du lundi au vendredi 13h30-17h30
Le samedi 8h30-12h

Le Teil :

Lundi 14h-18h
Du mardi au samedi 9h-12h et 14h-18h

Ouverture de la bibliothèque :

Mercredi 10h30-12h
Samedi 10h-12h
Le 1er vendredi du mois 16h15-17h15
(fermée pendant les vacances scolaires)

